

Commission Récompenses
Ligue d'Alsace de Judo

Département			
Distinction	Critères d'attribution	Durée	Quota
<u>Lettre de Félicitations</u>	Licencié ayant des activités au sein d'un club depuis trois ans	3 années	-
<u>Médaille de Bronze</u>	Licencié ayant des fonctions au sein d'un club (élu, enseignant, etc ,,,) depuis au moins 4 années	4 années	-
<u>Médaille d'Argent</u>	Licencié qui œuvre au sein d'un club (membres du comité, enseignant, arbitre ou CS de district) depuis plus de 5 ans	5 années	-
<u>Médaille d'Or</u>	Licencié qui œuvre au sein d'un club (président, secrétaire, trésorier, élu, arbitre ou CS de district, responsable de district, arbitre F1, etc ,,,) depuis au moins 6 ans	6 années	-
Toutes ces distinctions peuvent être attribuées à des personnes non licenciées oeuvrant pour la cause du judo (ex : secouristes, médecins, etc ,,,)			

Ligue			
Distinction	Critères d'attribution	Durée	Quota
<u>Lettre de Félicitations</u>	Licencié ayant au minimum la Médaille de Bronze de Département depuis 2 ans, oeuvrant dans les clubs, districts, département, arbitres, enseignants	4 années	-
<u>Médaille de Bronze</u>	Titulaire de la Médaille d'Argent de Département depuis au moins un an, ayant des activités dans les différentes structures depuis plus de 6 ans	6 années	-
<u>Médaille d'Argent</u>	Titulaire de la Médaille d'Or de Département depuis 1 an, ayant des activités au sein du district du Département ou de la Ligue depuis au moins 7 années	7 années	-
<u>Médaille d'Or</u>	Licencié remplissant les conditions énumérées ci-dessus depuis 8 années, titulaire de la Médaille d'Argent de Ligue depuis 1 an	8 années	-
Toutes ces distinctions peuvent être attribuées aux personnes non licenciées oeuvrant pour la cause du judo			

FFJDA			
Distinction	Critères d'attribution	Durée	Quota
<u>Lettre de Félicitations</u>	Licencié élu, enseignant, arbitre, CS, etc ,,,) depuis au moins 7 ans et titulaire de la Médaille de Bronze de Ligue depuis au moins 1 an	7 années	16
<u>Médaille de Bronze</u>	Licencié remplissant les conditions ci-dessus depuis 8 années et titulaire de la Médaille d'Argent de Ligue depuis plus d'1 an	8 années	8
<u>Médaille d'Argent</u>	Licencié remplissant les conditions ci-dessus depuis 12 années minimum et titulaire de la Médaille d'Or de Ligue depuis plus de 2 ans	12 années	5
<u>Médaille d'Or</u>	Licencié remplissant les conditions ci-dessus depuis 16 années minimum et titulaire de la Médaille d'Or de Ligue depuis plus de 3 ans	16 années	4
<u>Grande Médaille d'Or</u>	Licencié élu ou enseignant ayant œuvré pour le judo pendant au moins 25 ans ou 9 ans depuis la Médaille d'Or	25 années	-
<u>Plaquette Prestige</u>	Athlètes de très haut niveau ayant au moins un podium européen, mondial ou olympique à la fin de leur carrière de combattant	-	-

Palmes			
<u>Palme de Bronze</u>	Enseignant ayant au minimum 8 ans d'activités	8 années	8
<u>Palme d'Argent</u>	Enseignant ayant au minimum 12 ans d'activités ou 4 ans depuis la Palme de Bronze	12 années	5
<u>Palme d'Or</u>	Enseignant ayant au minimum 16 ans d'activités ou 4 ans depuis la Palme d'Argent	16 années	4

Mérite des Ceintures Noires			
<u>Croix de Bronze</u>	CN (1er dan depuis 10 ans) ayant des activités en Département - Ligue - IR - N	12 années	-
<u>Croix d'Argent</u>	CN (1er dan depuis 17 ans) ayant des activités en Département - Ligue - IR - N	17 années	-
<u>Croix de Vermeil</u>	CN (1er dan depuis 25 ans) ayant des activités en Département - Ligue - IR - N	25 années	-
<u>Grand Croix</u>	CN (1er dan depuis 35 ans) ayant des activités en Département - Ligue - IR - N	35 années	-
Attention : Pour les distinctions du Mérite des Ceintures Noires, la seule ancienneté dans la CN n'est pas un mérite, elle ne constitue qu'une condition minimale.			

Trophée Shin		
<u>Trophée Shin</u>	Il s'agit de récompenser une CN sur des éléments d'appréciation tel que la durée ou la quantité de travail dans les structures du judo que sur le comportement, la façon d'être, l'exemplarité, non seulement sur les tatamis ou dans le monde du judo, mais dans la vie en général.	1 par Dép

<u>Jeunesse et Sports</u>	Personne qui s'est distinguée d'une manière particulièrement honorable au service	8 années	-
<u>Médaille de Bronze</u>	1° de l'Education physique et des sports, 2° des mouvements de jeunesse et des activités éducatives, 3° des colonies de vacances et des activités de plein air	12 années	-
<u>Médaille d'Argent</u>		20 années	-
<u>Médaille d'Or</u>	4° de toutes les activités se rattachant aux catégories ci-dessus		-

Les dossiers de demande de distinctions devront être établies sur un formulaire prévu à cet effet. Toute demande incomplète ne pourra être prise en considération. Les dossiers complets devront parvenir au siège de la structure concernée avant les dates limites fixées par la Commission de Récompenses.